



Délibération n°2021-19

Relative à la validation de l'avant-projet sommaire modifié

Le Comité Syndical du SMALIM, dûment convoqué le 8 mai 2021, réuni le 18 mai 2021 sous la présidence de Monsieur Christophe COULON, son Président, en formation ne comprenant que les délégués des adhérents ayant choisi la compétence territoriale « aéroport de Lille-Lesquin »,

Sont présent(e)s :

Monsieur Christophe COULON avec le pouvoir de Monsieur Xavier BERTRAND, Monsieur Matthieu CORBILLON avec le pouvoir de Monsieur AMBROZIEWICZ, Monsieur Michel BORREWATER, Monsieur Alexis HOUSET avec le pouvoir de Monsieur Régis CAUCHE.

Sont absent(e)s / excusé(e)s :

Monsieur Xavier BERTRAND, Madame Christelle DELEBARRE, Monsieur Nicolas LEBAS, Madame Irène PEUCELLE, Madame Claire MARAIS-BEUIL, Monsieur Luc FOUTRY, Monsieur Jacques DANZIN, Monsieur Philippe EYMERY, Monsieur Damien CASTELAIN, Monsieur Jean-Marc AMBROZIEWICZ, Madame Béatrice MULLIER, Monsieur Régis CAUCHE.

Secrétaire de séance : Monsieur Alexis HOUSET.

Le quorum constaté,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique, notamment son article D2171-6,

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses article R. 423-1 et R. 431-13,

Vu les statuts du SMALIM,

Vu le contrat de concession de service public pour la gestion, l'entretien, le renouvellement, l'exploitation et le développement de l'aéroport de Lille-Lesquin 2020-2039 du 25 juillet 2019, et notamment son article 5.4. et son annexe 13.1, ainsi que son article 8.6.,

Vu la délibération n°2020-17 adoptée le 11 juin 2020 par le Comité syndical du SMALIM, prenant acte de l'avant-projet sommaire 1 et du projet architectural présentés par Aéroport de Lille SAS, exploitant de l'aéroport de Lille-Lesquin, ainsi que les réserves émises,

Vu le courrier adressé par Aéroport de Lille SAS au SMALIM le 16 mars 2021 et l'avant-projet sommaire révisé relatif à la modernisation de la plateforme aéroportuaire de Lille-Lesquin par Aéroport de Lille SAS communiqué à cette date,

Vu les documents complémentaires communiqués les 27 et 30 avril 2021 par Aéroport de Lille SAS, à la demande du SMALIM,

Vu le rapport du Président annexé à la présente délibération,

Vu les réserves exprimées dans ce rapport annexé,

Vu l'ensemble des documents de la concertation publique, le bilan du garant et le bilan du maître d'ouvrage disponibles sur le site internet <https://www.modernisons-aeroportdelille.fr/>,

Considérant les échanges intervenus en réunion du Comité syndical,

DECIDE

- de valider l'avant-projet sommaire révisé (hors annexe financière) concernant les phases 1 à 5B, conformément à l'article 5.4 du contrat de concession susvisé,
- d'autoriser Aéroport de Lille SAS à déposer toute demande d'autorisation administrative nécessaire, conforme au dossier d'Avant-projet sommaire révisé, et à réaliser les travaux,
- d'émettre les réserves sur les documents transmis par l'exploitant reprises au rapport annexé à la présente délibération,

AUTORISE

Le Président du SMALIM à poursuivre les discussions avec Aéroport de Lille SAS afin de lever les réserves émises.

Votes pour : Unanimité
Ne participent pas au vote : 0
Abstentions : 0
Votes contre : 0



Christophe COULON
Président du SMALIM